

# RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Rapport de la commission technique sur le préavis de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte N° 30, relatif à l'octroi d'un crédit de 1'295'631.00 TTC, destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le jeudi 28 mai 2020, la commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsche, ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 1'295'631.00 TTC pour des révisions et rénovations indispensables à la bonne marche de la station.

Comme déjà informés par le rapport de dite commission dans son rapport concernant le préavis N°26/2020, de part la constante évolution de la quantité des boues à traiter et de l'évolution régulière de la population, ainsi que du fort décalage concernant les dates de réalisation et de la mise en service de la nouvelle station, prévue initialement en automne 2023, nous pouvons vous confirmer que les actions prévues dans ce préavis numéro 30, sont indispensables afin de garantir un traitement de nos eaux usées dans la durée.

Dans le cadre de ses compétences, notre commission a étudié l'aspect fonctionnel et technique laissant à la commission de gestion – finances la charge d'évaluer l'aspect financier des sujets présentés dans le présent préavis.

**Remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF).** Le projet présenté nous paraît pertinent tenant compte de l'aspect écologique et la possibilité de cesser de brûler le biogaz excédentaire qui actuellement a pour conséquence une perte de production électrique et de chaleur qu'il faut combler par l'achat d'électricité et de mazout.

A la lecture des documents techniques remis gracieusement à notre commission par le Comité de Direction, nous constatons que toutes les étapes, de l'étude aux offres parvenues ont régulièrement été respectées et constatons que la mise en service est prévue pour Novembre 2021.

L'étude du dossier technique n'apporte pas de remarques supplémentaires.

**Ajout d'un tamiseur 3 MM,** A la lecture des inconvénients cités dans le préavis, il nous paraît évident de remédier à cette situation qui nous fait courir un risque pour la biologie et surtout de pollution. La surcharge d'apport et la vitesse de l'eau à traiter n'étaient pas décelables en période de fonctionnement normale, raison pour laquelle il est impératif de procéder à un tamisage à la sortie du décanteur primaire.

**Espace de stockage – ouverture en façade.** L'adaptation de ce bâtiment nous paraît évidente, autant pour la sécurité du personnel que pour un stockage respectueux des normes de sécurité y relatives. Effectivement, les dimensions et le poids de certaines pièces de rechange rendent difficile et dangereux l'accès à ce local par un escalier. D'où la nécessité de créer une ouverture en façade.

**Rénovation de la centrifugeuse.** La centrifugeuse est une pièce maîtresse de l'installation. Un dysfonctionnement de celle – ci fait courir un risque important pour le stockeur. Actuellement celle-ci tourne au maximum de sa capacité. (Il est constaté aujourd'hui une augmentation de 25 à 30% d'augmentation de

charge) A noter que ces éléments de nouvelle génération pourraient être récupérables pour la nouvelle station.

**Conclusion** : au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 30 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 1'295'631.00 TTC, destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration.

La commission technique,

Le Vaud, le 6 mai 2021.

Christian Gander

Christian Dugon, rapporteur

Claude Bosson

Eric Hadelmann

François Delafoge

Philippe Berger

Dominique Gafner, excusé